



Auto-école

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS A1

Objectifs :

Acquérir les compétences pour conduire une motocyclette d'une cylindrée de 125cm³ maximum, d'une puissance ne dépassant pas 11kW et d'un rapport Puissance/Poids inférieur ou égal à 0,1 kW/kg ou d'un tricycle à moteur d'une puissance ≤ à 15 kW

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir minimum 16 ans
- Être titulaire d'un Numéro NEPH
- Être apte sur le plan médical
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Moto

INTERVENANTS :

Formateurs diplômés B.E.P.E.C.A.S.E.R mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et titulaires d'une autorisation préfectorale en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Motocyclettes répondant au cahier des charges
- Equipement de radioguidage homologué
- Piste d'entraînement fermée à la circulation
- Gilet de haute-visibilité portant la mention « Moto-Ecole »

EFFECTIFS :

1 élève par véhicule. 3 élèves maximum.

HORAIRES :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12 et de 13h à 19h.

Samedi : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

DUREE :

Minimum 8 heures de formation hors circulation

Minimum 12 heures de formation en circulation

PROGRAMME :

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation conformément au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC).

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé

- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

LES EPREUVES DU PERMIS A2 :

ETM : Epreuve Théorique Moto

Epreuve Hors Circulation : exercice sur piste à travers un circuit permettant d'évaluer le candidat sur sa capacité à :

- déplacer le véhicule sans l'aide du moteur
- slalomer à faible vitesse avec passager
- freiner à une vitesse déterminée avec arrêt précis
- slalomer à une vitesse déterminée avec évitement et arrêt.

Epreuve en circulation : exercice en circulation sur parcours varié permettant d'évaluer le candidat sur sa capacité à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION :

- Fiche de suivi individuelle
- livret d'apprentissage (grilles de progression)
- séances d'évaluation des compétences

SANCTION VISEE :

Permis de conduire de la catégorie A1

PROGRAMME DE FORMATION : Epreuve Théorique Moto

Objectifs :

Acquérir les connaissances pour réussir l'Epreuve Théorique Moto dite « ETM » et ainsi être préparé aux enjeux de la conduite d'un deux roues en termes de sécurité, de responsabilité, de citoyenneté et d'écologie.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

Pour les candidats au permis de conduire des catégories A1 ou A2

- Avoir minimum 16 ans pour le permis A1, 18 ans pour le permis A2
- Être titulaire d'un Numéro NEPH

SANCTION VISEE :

Epreuve Théorique Moto (admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratique du permis de conduire. Cette admissibilité est valable pour 5 épreuves pratiques pendant 5 ans maximum)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Livre de code moto
- Module d'entraînement en ligne

DUREE :

Environ 1h par cours

Accès au module d'entraînement en ligne valable 6 mois.

PROGRAMME :

Acquérir les connaissances des règles de sécurité, des bonnes pratiques de conduite et comportements entre usagers à travers 9 thèmes :

C : le conducteur, U : les autres usagers, D : réglementation générale et divers, M : éléments mécaniques liés à la sécurité, S : équipements de sécurité des véhicules, P : protection, L : dispositions légales en matière de circulation routière, R : la route, E : règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement, A : premiers secours

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION :

- Relevé de connexion pour l'entraînement en ligne